

# JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué aux proches aidants

9 janvier 2022

## Demande spéciale aux proches aidants (PPA)

Comme vous le savez certainement, la 5<sup>ème</sup> vague de la pandémie de la COVID-19 frappe très fort partout dans le monde. Le nouveau variant est extrêmement contagieux et les cas positifs augmentent de façon très importante au Québec, autant dans la population que dans les établissements publics et privés. Cependant, les symptômes sont majoritairement très légers comparativement aux vagues précédentes.

Présentement, les ressources sont très limitées, que ce soit pour remplacer nos employés malades que pour faire de nouvelles embauches. Nos équipes travaillent sept jours sur sept avec tous les acteurs du milieu pour faire face à ce défi. Ce qui est rassurant, c'est la décision du gouvernement de permettre la présence des proches aidants auprès des résidents.

Suite aux recommandations de la santé publique, nous avons dû mettre un certain nombre de nos résidents en isolement. Afin de maintenir un climat rassurant et une présence constante, nous vous sollicitons pour venir passer quelques heures, voir une journée ou une soirée auprès de votre proche.

Comme votre relation de proximité apaise le résident, votre présence auprès de lui serait grandement appréciée. Vous seriez en mesure de nous signifier plus rapidement s'il y a un changement dans sa condition, le stimuler davantage, l'aider à s'alimenter et/ou l'assister dans son hygiène quotidienne, etc.

Comme l'accès aux lieux communs est interdit et que vous devrez rester dans la chambre de votre proche en tout temps, vous pourrez apporter un repas et des breuvages froids. Occasionnellement, des repas seront disponibles selon la disponibilité des effectifs. Vous devez cependant valider à l'avance lors de la confirmation de votre présence auprès de la responsable des communications.

Nous vous rappelons que le **port des ÉPI doit être rigoureusement respecté. Il est interdit de circuler dans les espaces communs sauf pour circuler vers la chambre. Une seule personne proche aidante par jour** est permise auprès d'un résident parmi la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée. **Attention, le port du masque et de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite, sauf si vous mangez ou buvez (vous devrez alors respecter une distanciation de 2 mètres avec votre proche).** Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Si cela vous intéresse, vous devez **communiquer avec Marie-José Duchesneau, responsable des communications, du lundi au vendredi de 8h à 17h au 514 291-4720.** Nous vous demandons, svp, de **respecter ces jours et ces heures d'appel.** Vous devez **l'aviser la veille de votre présence** avant de pouvoir vous rendre en établissement afin qu'elle puisse planifier votre visite pour réduire le temps de gestion en établissement. Vous devrez fournir le nom du CHSLD, le nom du résident et son numéro de chambre, votre nom et numéro de téléphone, votre date et heures de présence. Vous devrez aussi l'aviser si vous avez exceptionnellement besoin d'un repas afin qu'elle puisse vous confirmer si c'est possible ou non.

Nous vous remercions de votre soutien, de votre assistance auprès de votre proche, de votre collaboration et de permettre, en respectant toutes les mesures, une sécurité optimale pour nos résidents, leurs proches aidants et nos employés.